NOTICE

PIASCLEDINE 300 mg, gélule
Insaponifiables d'avocat et de soja

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament.
Elle contient des informations importantes pour votre traitement.
Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

-Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

-Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien. Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez un médecin.

COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE :
Extrait total d'insaponifiable avocat-soja …… 300,00 mg
correspondant à :
Insaponifiable d'huile d'avocat : …… 100,00 mg
Insaponifiable d'huile de soja : …… 200,00 mg
Excipients : silice colloïdale anhydre, butylhydroxytoluène.
Enveloppe de la gélule : gélatine, polysorbate 80, dioxyde de titane, érythrosine, oxyde de fer jaune.

FORME PHARMACEUTIQUE :
Gélule (orange et beige/gris) marquée "P300", boîte de 30.

CLASSE PHARMACO-THÉRAPEUTIQUE :
ARTHROSE
PARODONTOPATHIES : atteintes des tissus de soutien des dents

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE NOM ET ADRESSE DU FABRICANT

Laboratoires Expanscience
10, avenue de l'Arche - 92419 COURBEVOIE Cedex
Tél. : 01 43 34 60 00

Laboratoires Expanscience
Rue des Quatre Filles - 28230 EPERNON

DANS QUEL(S) CAS UTILISER CE MÉDICAMENT ?
Ce médicament est indiqué en traitement symptomatique (douleur et gêne fonctionnelle) à effet différé de l'arthrose de la hanche et du genou.
Ce médicament est indiqué en traitement d'appoint dans certaines maladies des gencives.

ATTENTION !
DANS QUEL(S) CAS NE PAS UTILISER CE MÉDICAMENT ?
Ce médicament NE DOIT PAS ETRE UTILISE dans les cas suivants :
- antécédents d'allergie à un des composants du produit.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :
EN CAS DE DOUTE, NE PAS HÉSITER À DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN. NE LAISSEZ PAS CE MÉDICAMENT A LA PORTÉE DES ENFANTS.

INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS :
AFIN D'ÉVITER D'ÉVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MÉDICAMENTS IL FAUT SIGNALER SYSTÉMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MÉDECIN OU PHARMACIEN.

GROSSESSE - ALLAITEMENT
L'utilisation de Piasclédine® est déconseillée pendant la grossesse.
D'UNE FACON GÉNÉRALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE ET DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT D'UTILISER UN MÉDICAMENT.

COMMENT UTILISER CE MÉDICAMENT ?

POSOLOGIE :
Respecter toujours la posologie indiquée par votre médecin. En cas d'incertitudes, consultez votre médecin ou votre pharmacien.
La posologie usuelle est de 1 gélule par jour au milieu d'un repas.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION :
Voie orale. La gélule est à avaler telle quelle, avec un grand verre d'eau.

FRÉQUENCE ET MOMENT AUXQUELS LE MÉDICAMENT DOIT ÊTRE ADMINISTRÉ :
Quotidiennement et au milieu d'un repas.
Pour une bonne utilisation de ce médicament, il est indispensable de vous soumettre à une surveillance médicale régulière.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE SURDOSAGE :
Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

CONDUITE À TENIR AU CAS OÙ L'ADMINISTRATION D'UNE OU PLUSIEURS DOSES A ÉTÉ OMISE :
Ne prenez pas de double dose pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

EFFETS NON SOUHAITÉS ET GÊNANTS :
COMME TOUT PRODUIT ACTIF, CE MÉDICAMENT PEUT, CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAINER DES EFFETS PLUS OU MOINS GÉNANTS :
- Régurgitations qui peuvent être évitées en prenant la gélule au milieu du repas.
- Rares réactions allergiques.
- Exceptionnelles atteintes hépatiques avec modification du bilan hépatique.
- Diarrhées et douleurs de l'estomac.

DECLARATION DES EFFETS SECONDAIRES
Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration: Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance www.ansm.sante.fr. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

CONSERVATION
NE PAS DEPASSER LA DATE LIMITE D'UTILISATION FIGURANT SUR LE CONDITIONNEMENT EXTÉRIEUR.

DATE DE RÉVISION DE LA NOTICE
Janvier 2014